

Séance publique du 21 décembre 2001

Délibération n° 2001-0414

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Revalorisation des tarifs de mise à disposition de salles de réunion à l'hôtel de Communauté et conversion en euros**

service : Délégation générale aux affaires générales - Service de l'administration générale

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 décembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 84-0706 en date du 12 mars 1984, les membres du conseil de Communauté ont défini les conditions de locations des salles de réunion situées au niveau 01 et sur la mezzanine de l'hôtel de Communauté et déterminé les tarifs de ces mises à disposition, au profit d'organismes extérieurs divers, dans le cadre de l'organisation de manifestations (colloques, séminaires, etc.) revêtant un caractère d'intérêt général ou régional.

Il est rappelé, en outre, que le conseil de Communauté a défini, lors de la séance du 23 juin 1999, les conditions dans lesquels la gratuité pouvait être accordée, eu égard à ces utilisations.

Ainsi, tous les organismes paracommunautaires dans lesquels siègent un ou plusieurs représentants de la collectivité ainsi que toutes les manifestations à caractère humanitaire, ou qui servent le rayonnement de la Communauté urbaine, entrent dans le cadre des exonérations accordées.

Il s'avère néanmoins qu'il convient de maintenir une tarification applicable aux organismes n'entrant pas dans le champ de la gratuité définie ci-dessus.

Ces tarifs n'ont pas été revalorisés depuis 1993.

Il est proposé de délibérer sur les montants ci-dessous, qui représentent une revalorisation moyenne de 3 % par rapport à la tarification antérieure (hors salle du Conseil).

Il est précisé que la salle du Conseil n'ayant fait l'objet d'aucune tarification particulière, les années précédentes, il est proposé une évaluation forfaitaire pour son occupation par les organismes extérieurs, cette salle étant, en outre, très demandée pour l'organisation de colloques et de séminaires.

Pour la demi-journée :

Salles	Sans aménagement	Avec aménagement
salle A	750 F	1 290 F
salle B	595 F	930 F
salle C	750 F	1 290 F
salle D	375 F	440 F
salle E	385 F	450 F
salon Louis Pradel	1 575 F	2 250 F
salle du Conseil	2 000 F	2 500 F

Par ailleurs, à compter du 1er janvier 2002, l'euro remplacera définitivement le franc. Il convient donc de convertir ces tarifs en euro, selon le taux de conversion officiel fixé à un euro égal à 6,55957 F.

Il est proposé d'approuver ces montants, en euro, après arrondi, sachant que cette nouvelle tarification sera applicable à compter du 1er janvier 2002 :

Salles	Sans aménagement	Avec aménagement
salle A	114 €	197 €
salle B	91 €	142 €
salle C	114 €	197 €
salle D	57 €	67 €
salle E	59 €	69 €
salon Louis Pradel	240 €	343 €
salle du Conseil	305 €	381 €

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations n° 84-0706 du 12 mars 1984 et n° 1999-4247 du 23 juin 1999 ;

Vu l'arrêté du 20 avril 1993 relatif au relèvement des tarifs de location des salles de réunion ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Décide :

a) - la revalorisation des tarifs de mise à disposition des salles de réunion à l'hôtel de Communauté, comme suit :

- pour la demi-journée :

Salles	Sans aménagement	Avec aménagement
salle A	750 F	1 290 F
salle B	595 F	930 F
salle C	750 F	1 290 F
salle D	375 F	440 F
salle E	385 F	450 F
salon Louis Pradel	1 575 F	2 250 F
salle du Conseil	2 000 F	2 500 F

Il est précisé que le coût de ces mises à disposition pour les organismes demandeurs est calculé au *pro rata* du nombre de demi-journée occupée,

b) - que ces tarifs seront applicables au 1er janvier 2002.

2° - Approuve la conversion en euro de ces tarifs, après arrondi, soit :

- pour la demi-journée :

Salles	Sans aménagement	Avec aménagement
salle A	114 €	197 €
salle B	91 €	142 €
salle C	114 €	197 €
salle D	57 €	67 €
salle E	59 €	69 €
salon Louis Pradel	240 €	343 €
salle du Conseil	305 €	381 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,